

**70000 - Aménagement du territoire**

**Proposition d'avis du Département sur le projet  
de Règlement local de publicité de SAVERNE**

**Rapport n° CP/2019/200**

**Service gestionnaire :**

L6 - Inclusion, développement, emploi

**Résumé :**

Le Département suit, sur le territoire bas-rhinois, l'élaboration des règlements locaux de publicité (RLP), au titre de sa mission de Personne publique associée (PPA).

La Commune de Saverne a finalisé son projet de Règlement local de publicité (RLP) et, conformément à l'article L153-16 du code de l'urbanisme, le projet de RLP arrêté a été transmis au Département, afin qu'il fasse connaître son avis, en tant que PPA.

Le rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'adopter le projet d'avis du Département sur le projet de RLP, et d'approuver la remarque qu'il est proposé de formuler.

## **1. CONTEXTE**

La Commune de Saverne a prescrit le 19 février 2018 l'élaboration de son Règlement Local de Publicité (RLP) et a arrêté son projet de RLP le 5 novembre 2018.

## **2. PROJET DE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE DE LA COMMUNE DE SAVERNE**

Le Règlement local de publicité de Saverne a pour objectifs :

- d'assurer une meilleure protection et mise en valeur du cadre de vie, en tenant compte de la sensibilité architecturale, urbaine et paysagère du territoire, en réduisant les formats unitaires et le nombre de dispositifs et en édictant des règles locales permettant de renforcer l'intégration des dispositifs dans les paysages, voire d'en limiter l'utilisation, avec une attention particulière à l'intégration des publicités lumineuses et du micro-affichage ;
- d'adapter la réglementation nationale applicable dans le centre-ville, pour y harmoniser la présence des enseignes, voire pour y admettre des possibilités maîtrisées d'installation de certains supports publicitaires.

En ce qui concerne le Règlement, s'appliquant à l'intérieur de la zone de publicité réglementée correspondant à l'agglomération de Saverne, le Département suggère le déplacement du panneau d'agglomération situé sur la route départementale 421 (route de Dettwiller) pour tenir compte de l'urbanisation de la Zone d'Activités Intercommunale du Martelberg.

## **3. PROPOSITION D'AVIS DU DEPARTEMENT**

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'émettre un avis favorable avec une remarque au projet de Règlement local de publicité arrêté de la Commune de Saverne.

Le projet de RLP de Saverne a été présenté le 13 mai 2019 aux membres de la Commission du territoire d'action ouest et a recueilli un avis favorable.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président émet un avis favorable aux dispositions du projet de Règlement local de publicité arrêté de Saverne.*

*Concernant le Règlement, s'appliquant à l'intérieur de la zone de publicité réglementée correspondant à l'agglomération de Saverne, la Commission Permanente suggère le déplacement du panneau d'agglomération situé sur la route départementale 421 (route de Dettwiller) pour tenir compte de l'urbanisation de la Zone d'Activités Intercommunale du Martelberg.*

Strasbourg, le 24/05/19

Le Président,



Frédéric BIERRY